



JOURNAUX DE PARIS.

Dix des prisonniers "d'avril" ont été condamnés à différents termes d'emprisonnement.

JOURNAUX AMERICAINS.

On a reçu à Charleston de St-Augustine une nouvelle qui est vraiment affligeante.

Le Francisville Journal dit que 14 nègres et 2 blancs ont été pris à Jackson comme insurrectionnistes.

LEGISLATURE DU HAUT-CANADA.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Depuis que vous vous êtes réunis pour la dernière fois aucun changement matériel n'a eu lieu dans l'aspect des affaires de cette colonie.

La continuation d'une tranquillité non interrompue a heureusement mis en état et disposé les habitants de cette province à tourner entièrement leur attention vers les améliorations du pays et le développement de ses ressources.

Dans les districts de Home et de Midland, et dans le district de Newcastle, on a projeté des ouvrages pour l'amélioration de la navigation intérieure en ouvrant des canaux praticables aux grands lacs.

Dans les districts inférieurs les peuples ne sont pas moins empressés à adopter les moyens par lesquels on peut améliorer les avantages naturels de leur position, et dans la partie ouest de la province, les années passées ont vu se former divers plans d'un caractère fort intéressant.

Les résultats de la liberté qu'on laisse ainsi à l'esprit d'entreprise, se montrent bientôt dans l'achèvement rapide des améliorations solides, si l'activité qui se fait sentir maintenant avec tant de force est soutenue par une coopération juste et cordiale de la législature.

Quelques-uns des projets auxquels je fais allusion, auraient semblé visionnaires, il y a quelques années; mais ceux que vous avez déjà accomplis, et ceux qu'on entreprend dans le pays voisins doivent vous encourager à jeter les yeux sur des desseins d'une échelle plus considérable, et à soutenir de tous vos pouvoirs les entreprises des individus et des associations privées.

Vous apprendrez avec plaisir que les travaux en activité sur le St. Laurent sont fort avancés, et je me plais à espérer qu'avec l'aide du Bas-Canada, toutes les entraves à la navigation de ce fleuve seront promptement et efficacement surmontées.

L'émigration directe qui se fait de la mère-patrie dans cette colonie s'est à peine élevée à un tiers de ce qu'elle a été dans certaines années précédentes.

En autant que cette diminution peut avoir été causée par une augmentation d'emploi dans la métropole pour les ouvriers et les cultivateurs, on ne peut la considérer avec regret.

Les autres causes qui ont tendu à réduire le nombre des émigrés cessent bientôt, nous devons le croire, d'exercer leur influence. En même temps je suis convaincu que vous ne relâcherez point de vos efforts pour donner à l'émigration tout l'encouragement possible, et pour rendre ce pays un asyle sûr et convenable pour tous ceux de nos compatriotes qui désirent y recourir.

En améliorant votre système de construire les grandes routes et donnant des facilités au commerce, lié comme il doit être nécessairement avec vos vues d'agriculture; en donnant à l'éducation tout le soutien et toutes les facilités possibles, et en vous attachant à la condition d'un peuple exerçant paisiblement et prudemment les privilèges d'un gouvernement libre, d'un peuple attaché fermement aux principes de la constitution britannique; vous offrirez à vos co-sujets de l'empire britannique le plus grand attrait pour venir unir leurs fortunes aux vôtres, et pour contribuer par leurs richesses, leur industrie et leur intelligence à élever cette province, dans une époque pour éloignée, au premier rang des possessions coloniales de la couronne.

Afin que les moyens d'éducation puissent augmenter avec la population, vous appliquerez sans doute votre attention à la fondation et au soutien des écoles des townships, et vous ne différez plus l'adoption de mesures pour rendre profitables les terres des écoles qui ont été depuis quelque temps soumise au contrôle de la législature.

Les cours de requêtes, telles que constituées par un statut récent, ont été, à ce qu'il paraît, plus avantageuses que précédemment. Cependant, d'après les représentations qui m'ont été faites en différents temps, je vous suggérerais, comme un sujet digne de votre considération, de décider si un appel aux cours de district ne devrait pas être fixé, avec certaines restrictions.

La modification que j'ai soumise au gouvernement de Sa Majesté, pour la charte du collège royal vous sera communiquée par message, et je désire sincèrement que les arrangements proposés pour l'ouverture de l'université obtiennent votre concours.

Je recommande fortement qu'on prenne des mesures efficaces pour soutenir la pénitencière de cette province, dans laquelle un grand nombre de criminels sont maintenant détenus.

Il est devenu nécessaire d'apporter les plus grands soins aux réglemens d'un institution qui peut avoir une influence si directe sur la sûreté de la société et l'administration effective des lois.

pour décharger les magistrats d'une responsabilité inégalement, ainsi que pour assurer, autant qu'il est possible aux hommes la sûreté de la garde des prisonniers, il est nécessaire de dresser des réglemens plus particulièrement ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour, et de rendre ce département complet sous tous rapports.

Ceux qui ont souffert par la guerre avec les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas encore reçu tout le montant de leurs réclamations approuvées.

La dernière proposition de Sa Majesté me paraît si libérale que j'ai la persuasion que les intéressés n'auront point à souffrir de plus longs délais.

Les représentations répétées pour engager le gouvernement de Sa Majesté à se charger d'une portion ou de toutes les sommes dues à ceux qui ont souffert, ayant reçu une pleine considération, vous déciderez si la proportion comparative faible qui reste à liquider sera fournie de la manière proposée.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée. J'ai donné ordre qu'on m'ait mis sous vos yeux les comptes et l'estimation annuels, et je me flatte que vous voterez les sommes nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs, Vous diverses adresses au roi, que vous me priâtes de transmettre au secrétaire colonial, ont été mises sous les yeux de Sa Majesté.

La position particulière dans laquelle se trouve le Bas-Canada et la ressemblance qui existe entre les constitutions de ces deux colonies ne vous permet pas de voir avec indifférence ni même sans inquiétude et sans un regret profond les dissensions de cette province.

Mais quelles que soient les mesures adoptées en conséquence de l'enquête des commissaires, on ne peut que souhaiter les changements proposés pour réconcilier aux maux dont j'ai parlé, soyez assurés que la constitution de ces provinces sera fermement soutenue.

Au moment de cette crise importante et favorable, je l'espère, le gouvernement impérial, soit qu'il consulte l'intérêt de la mère-patrie ou les vœux ardents de la colonie, ne peut manquer de veiller avec zèle sur vos institutions, et de les protéger et de chérir l'attachement de toutes les classes à la couronne.

C'est par moi une grande satisfaction d'apprendre pendant le cours de la session, que vous vous appliquez ardemment aux mesures que j'ai soumise à votre considération, et aux autres qui peuvent conduire au bien être de cette colonie prospère et importante.

BAS-CANADA.

Montreal, 24 janvier. Presque tous les membres du parlement du district de Montréal sont de retour dans leurs foyers, ce qui nous donne à penser que l'affaire importante du bill de subsides ne doit point s'agiter encore.

Jendi quatre femmes se rendaient à la cour et prièrent M. Delisle, le grand concubinaire, de les enfermer en prison. Il dit qu'il ne pouvait le faire vu qu'elles ne l'avaient en rien mérité.

La chambre a agréé les modifications du conseil législatif au projet de loi sur les oppositions aux mariages.

M. Fortin fait motion qu'il soit fait un appel nominal de la chambre le 11 février.

M. Huot présente le 3e rapport sur l'éducation et les écoles, et introduit trois projets de loi: 1° Pour encourager l'instruction; 2° Pour encourager les écoles élémentaires; 3° Pour former des écoles Normales.

M. Huot présente une requête de certains bouchers, contre la règle du conseil de ville, qui les empêche de vendre sur les marchés après le 1er mai, s'ils sont domiciliés en ville; renvoyée à un comité.

M. Caron présente le 6e rapport sur les hôpitaux et les institutions charitables; renvoyé à mercredi.

M. Huot présente le 3e rapport sur l'éducation et les écoles, et introduit trois projets de loi: 1° Pour encourager l'instruction; 2° Pour encourager les écoles élémentaires; 3° Pour former des écoles Normales.

M. Huot présente une requête de certains bouchers, contre la règle du conseil de ville, qui les empêche de vendre sur les marchés après le 1er mai, s'ils sont domiciliés en ville; renvoyée à un comité.

Les arguments furent presque les mêmes que ceux qu'il avait déjà avancés. Quant à la motion devant la chaire; ce n'était que la conséquence de la première résolution adoptée par le comité général, déclarant qu'un chemin de barrière de Longueuil à Chambly était nécessaire.

M. Berthelot s'étendit au long contre le système déplorable qui serait adopté si la présente résolution passait, et parla au long contre les chemins de barrière, qui obligeaient à payer pour l'air qu'on voulait respirer.

M. Child dit que la chambre avait déjà admis la nécessité d'un chemin de barrière, et qu'il était inutile d'élever des débats à ce sujet, qui ne devaient toucher qu'à la motion devant la chaire.

M. Papineau parla au long en faveur du chemin de barrière, mais il s'opposa à la motion rendant la province responsable pour l'intérêt de l'emprunt nécessaire pour compléter le chemin.

Après quelques discussions ultérieures, auxquelles prirent part MM. Taché, Fortin, Viger et Berthelot, la motion d'amendement fut emportée sur une division de 37 contre 10; et la motion principale, telle qu'amendée, fut emportée par 36 contre 11.

La chambre se forme en comité pour considérer l'expédition de continuer pour un temps limité l'acte imposant une taxe sur les émigrés.

M. O'Callaghan, qui conduisit cette mesure, fit la revue de l'historique de l'acte imposant une taxe sur les émigrés, depuis son introduction jusqu'au moment actuel.

M. Huot présente les rapports des commissaires du chemin de Kildare, et du chemin depuis la rivière Ste. Anne jusqu'au townships d'Alton.

M. Child présente une pétition du district de St. François contre le shérif de ce district; référé à un comité spécial.

M. Child présente une pétition de divers habitants du comté de Stanstead contre l'établissement de la compagnie des terres; au comité sur les terres.

M. Power fait rapport sur les références touchant les dépôts de provisions pour les naufragés; considération samedi.

M. Dewitt présente une pétition de Dundee au sujet de la nomination récente des commissaires des petites causes dans ce township; à un comité spécial.

La résolution accordant £24 de salaire au maître d'école de l'institution royale aux Trois-Rivières, est agréée.

Le bill de la taxe sur les émigrés est amendé; rapport lundi.

Les autres ordres du jour sont remis à mercredi.

La chambre a agréé les modifications du conseil législatif au projet de loi sur les oppositions aux mariages.

M. Fortin fait motion qu'il soit fait un appel nominal de la chambre le 11 février. M. Taché qu'on passe aux ordres du jour, pour 20 contre 29.

QUEBEC: MARDI, 26 JANVIER, 1836.

Nous avons reçu hier les journaux de New-York de lundi le 18.

Si on en croit les bruits, sur lesquels on ne doit pas toujours compter, les Texiens auraient pris San-Antonio, sous le colonel Milan.

Le lecteur doit se rappeler de certains libelles contre les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal qu'une fille du nom de Monk, d'un caractère équivoque et d'un esprit très-faible, et entachée de plusieurs vices, a promis, à l'instigation de certains ministres américains fanatiques, immoraux et vicieux, de publier plus au long.

On dit qu'un message spécial américain avait dû faire voile par le paquebot de New-York, pour rappeler la flotte des Etats-Unis de la Méditerranée, mais que la maladie l'empêcha de partir, et que les dépêches ont été expédiées par le paquebot.

Nous n'avons reçu qu'hier matin nos lasses de journaux anglais depuis le 24 novembre jusqu'au 1er décembre, le paquebot le Columbus du 1er décembre ayant été poussé par les gros temps au sud après avoir été qu'à quelques heures de marche de New-York.

Les journaux de Boston de lundi le 18 courant, qui fournissent des nouvelles ultérieures d'un jour ou deux à celles qui nous sont parvenues par la voie de Montréal, nous sont parvenus hier par le chemin de Kennebec.

Hier, les journaux d'Halifax du 13 sont arrivés par la malle. M. le capitaine Binney, du paquebot le Star, qui, avec 12 de son équipage, a été victime d'un coup de mer, était un marin de haut mérite et fils de l'hon. H. N. Binney, d'Halifax.

Le vice-amiral sir Peter Halkett remplace sir G. Cockburn sur la station de l'Amérique du Nord et des Indes-Occidentales.

Les journaux d'Halifax mentionnent que l'on disait que l'adjudant-général de l'Angleterre, sir J. McDonald, devait succéder au marquis de Sligo, gouverneur de la Jamaïque, et que les fonctions de la charge d'adjudant-général et celles de quartier-maître-général doivent être réunies.

Les quatre messieurs qui ont été députés de St. Andrews en cette province à l'égard d'un chemin à lisses étaient arrivés sains et saufs chez eux avant le 7 janvier.

La législature de l'île du Prince-Edouard a été convoquée pour le 26 janvier, par la dépêche des affaires, par l'hon. M. G. Wright, qui, en sa qualité de plus ancien conseiller, a succédé au ci-devant lieutenant-gouverneur Young.

Sir John Colborne n'arrivera à Montréal qu'après le milieu de cette semaine. Un article inséré sur la United Service Gazette de Londres du 5 décembre censure à bon droit la nomination du major à demi-soldat sir F. B. Head, écrivain de romans, pour remplacer le major-général sir J. Colborne, qui a fait la guerre de la Péninsule et qui assista à la bataille de Waterloo.

Six personnes qui étaient passagers dans la diligence du Haut-Canada ont failli se noyer il y a quelques jours, dans le St-Laurent, à un mille au-dessus du Côtéau du Lac. Les chevaux qui avaient été laissés sans leur conducteur, ayant été saisis d'effroi, prirent la fuite, et furent se précipiter dans les rapides où ils se noyèrent.

Nous avons vu une copie, en français, des résolutions qui ont dû être soumises à l'Assemblée hier soir, par M. Morin, en comité général.

En résumé, elles disent que la chambre a en raison de refuser les subsides, pour obtenir le remède aux abus et les changements constitutionnels indiqués dans ces résolutions; mais pour prouver sa confiance dans le gouvernement de Sa Majesté, et dans les principes émis dans le discours de Son Excellence, elle votera les arranges et un bill de subsides pour l'année courante, avec telles déductions qu'elle jugera convenables; et de plus et sous les mêmes restrictions, les avances faites par le gouvernement anglais; et une indemnité pour les paiements faits depuis 1833; "les contingens" y compris, comme nous le supposons.

Que parmi les déclarations et actes de l'administration qui engagent la chambre à se départir de la résolution de refuser les subsides, celle que tout le revenu perçu dans la colonie, de quelque source que ce soit, est une des plus importantes; et la chambre a l'espérance que bientôt elle sera mise à effet.

Cependant, on déclare qu'il sera nécessaire d'assurer le contrôle de la chambre sur tout le revenu prélevé, en attendant, et surtout sur cette partie réclamée comme le revenu héréditaire de la couronne; et que la chambre doit persévérer dans sa résolution de 1833, qui réclame ces revenus.

Nous supposons que ces résolutions passeront. Mais on ignore jusqu'à quel point on essayera de les mettre à effet. On dit qu'il sera envoyé des bill, en bloc, au conseil législatif, comme durant l'administration de Sir Francis Burton, Sir James Kempt, et les deux premières années de Lord Aylmer.

Le résultat de tout cela est bien incertain. Jusqu'à présent les prétentions de la chambre et du gouvernement métrapolitain sont presque les mêmes que ci-devant; la chambre réclame le contrôle de tout le revenu, sans condition, tandis que le gouvernement de la métropole ne consentira à céder que "le revenu héréditaire" de la couronne, avec la condition "d'une liste civile suffisante", comme on le pratique en Angleterre.

En attendant, les contribuables doivent "veiller de près" ou bien ils seront pillés et opprimés de la manière la plus impitoyable. Les hommes en places les ont parfois fouettés; mais les hommes en places "d'origine française" devenant les hommes en places, réunis avec l'assemblée, qui est de la même origine, nous châtieront avec des scorpions.

Nous avons fait quelques extraits d'un rapport du comité des griefs de la chambre d'assemblée, qui demande la destitution de l'hon. M. Felton, chef du bureau des terres. Il nous paraît fort facile de réunir des témoins pour condamner l'homme le plus probe du monde par le moyen qu'on suit de recueillir sur l'honneur, avec l'enthousiasme de condamner chez le président du comité et les membres ordinairement, les amis de l'accusé, des interrogatoires ex parte. C'est une espèce de justice qui sied bien à nos "premières réputations" et qui fera sans doute leur fortune dans leur belle carrière de "la démocratie".

Le greffier-en-loi, sans doute, exprime justement les sentiments de ceux qui le salarient et lui aident. Il se déclare alarmé des "dissensions nationales" qui règnent avec "intensité".

La question sur les douze résolutions que M. Morin devait proposer hier soir en chambre a suscité quelques différences d'opinion à ce qu'il paraît, et on devait proposer une modification à la 9ème. Après un espèce de caucus américain entre les membres amis, ce qui permet à ces messieurs d'arranger les affaires en secret au préalable, on aurait fait motion pour un appel nominal de la chambre le 11 février.

La question sur les douze résolutions que M. Morin devait proposer hier soir en chambre a suscité quelques différences d'opinion à ce qu'il paraît, et on devait proposer une modification à la 9ème.

Après un espèce de caucus américain entre les membres amis, ce qui permet à ces messieurs d'arranger les affaires en secret au préalable, on aurait fait motion pour un appel nominal de la chambre le 11 février.

Sur ces entrefaites M. Taché fit motion de procéder aux ordres du jour et la motion passa dans la négative contre 29, pour 20.

Le comité adapta l'appel pour 29, contre 28. La chambre se forma alors de nouveau, et sur motion de M. De Witt de renvoyer le 1er ordre du jour au 11 février, (ordre du jour sur les comptes publics) M. Gungy demanda une division, et comme il ne se trouvait pas de quorum, cet ordre tient la préséance ce soir.

Le Vétéran, Lauchlin McInnon, de Matane, natif de l'île d'Egg (Ecosse), qui s'est trouvé à la bataille de Culloden, au service du Prince Charles, en 1745, est mort le 20 décembre, après quelques temps de maladie. Il eut deux frères tués dans cette bataille, et émigra en 1773. Il laisse une veuve âgée de 90 ans, et plusieurs enfants. En supposant qu'il eut 20 ans lorsqu'il porta les armes, il aurait atteint l'âge patriarchal de 110 ans.

Maintenant l'on a un bon chemin sur le St. Laurent, vis-à-vis Québec, et la glace est fixe jusqu'au dessus de la Rivière Chaudière.

Extraits du second rapport du comité permanent de griefs, sur "le caractère et la conduite publiques de l'honorable William Bowman Felton."

"En s'acquittant de la tâche pénible qui lui a été imposée, votre comité a été soutenu par la persuasion que les faits étaient susceptibles de preuves claires et irrévocables; et il se consola du résultat auquel il est venu, en réfléchissant que toute personne qui considérera la nature des témoignages, ne pourra avoir de doute sur la convenance de cette conclusion.

Ce résultat, fruit d'une investigation calme et sans passion de la part de votre comité, est que M. Felton s'est rendu coupable d'oppression, de péculat et d'extorsion dans l'accomplissement de ses devoirs, relativement aux terres incultes de la Couronne; qu'il s'est fausement et frauduleusement fait passer pour propriétaire d'une grande étendue de terres, auxquelles il n'avait aucun droit; qu'il a fausement et frauduleusement nié que ces terres pussent être accordées gratuitement aux personnes qui les demandaient, et qui avaient droit de les réclamer en remplissant simplement les conditions d'établissement, et leur a caché qu'il était absolument de son devoir de leur faire de tels octrois; qu'il a, d'une manière malhonnête et oppressive, extorqué et reçu des dites personnes qui demandaient des octrois gratuits de terre de grandes sommes d'argent comme prix des terres qu'il était tenu par sa charge de leur faire obtenir gratuitement.

"Votre comité n'a pas manqué de considérer qu'il était possible que les terres ainsi vendues pussent avoir été promises à M. Felton à l'époque où les ventes en question ont eu lieu. Votre comité ne disconvient pas que si le gouvernement lui eût fait une semblable promesse, M. Felton aurait pu considérer ces terres comme étant virtuellement les siennes, et qu'il aurait pu, en effet, disposer de son droit pour une somme pécuniaire. Il aurait pu, alors, avec droit, se substituer des acheteurs et leur assurer à chacun d'eux séparément un titre venant directement de la Couronne. Mais M. Felton ne peut pas prétexter une simple possibilité contraire à ses divers exposés, ainsi qu'aux faits qui conduisent incontestablement à une conclusion différente. En premier lieu, 15,813 acres de terres incultes de la Couronne ont été accordées à M. Felton lui-même, 10,862 acres, ensuite à ses enfants, et 4,800 acres aux membres de sa famille, ce qui fait un total de 31,475 acres.

